

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1750

20 juillet 2013

SOMMAIRE

CALOOCAN Spf S.A.	83997	Imhoted S.A.	83958
Cap Investments S.A.	83963	Immobilière Gaby BIEWER S.à r.l.	83956
Center of Competence-Consulting S.A.	83954	IMMO-SERVICES Luxembourg S.à r.l. ...	83958
Center of Competence-Consulting S.A.	83954	Insulation (Lux) Holding Company S.à r.l.	83957
Cleantech Europe II Luxembourg S.à r.l.	83960	Insulation (Lux) Holding Company S.à r.l.	83957
Cnig S.A.	83954	Insulation (Lux) Holding Company S.à r.l.	83957
Elitek S.A.	83965	Intelligence Arcade Capital S.A.	83967
E. Miroglio Finance S.A.	83964	International Reserves S.à r.l.	83964
Eurest Luxembourg S.A.	83962	Investyor Corporate Services S.A.	83956
F2i ESE S.à r.l.	83963	IP Luxembourg S.à r.l.	83966
Fiduciaire Jos. Thill, Sàrl	83964	Jabelmalux S.A.	83960
Gebelux	83961	Jardin du Soleil	83959
Gercomm 1	83963	J-L & N s.à r.l.	83958
Global Collect	83966	Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l.	83959
GMT Connect S.à r.l.	83959	Jupiter Luxembourg S.à r.l.	83965
Goblet Lavandier & Associés Ingénieurs- Conseils S.A.	83958	Kaltchuga Fund	83965
Goliath SPF, S.A.	83998	Kaltchuga Fund	83960
HAProxy S.à r.l.	83957	Latin Petroleum S.à r.l.	83966
H.I.G. Luxembourg Holdings 35 S.à r.l. ...	83961	Lemke Holding SPF	83976
H.I.G. Luxembourg Holdings 36 S.à r.l. ...	83962	Lloyds TSB International Liquidity	83979
IADEM S.à r.l.	83962	Logicor Europe Holdings S.à r.l.	83969
Ideal Standard International Acquisition	83954	LTH Lighting S.à r.l.	83998
Ideal Standard International Americas Holding	83956	LUSHTV	83996
Ideal Standard International Finco S.à r.l.	83955	Lutgen Robert S.à r.l.	83998
Ideal Standard International Holding	83955	Lux Concassage Sàrl	83997
Ideal Standard International Manager	83955	Lux Direct Aqo, S.à r.l.	84000
Ideal Standard International S.A.	83956	Melio Luxembourg International S.à.r.l.	83990
Idemlux Automation S.A.	83956	MMDG Company S.A.	83980
Imdeco S.A.	83961	N'Cryptone S.A.	83985
Imdeco S.A.	83957	Platinum UCITS Funds SICAV	83998
		Sider Invest South America S.A.	83955

Center of Competence-Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 78.574.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013073355/10.

(130090820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Center of Competence-Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 78.574.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013073356/10.

(130091092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Ideal Standard International Acquisition, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073537/10.

(130090902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Cnig S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 102.307.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 5 juin 2013 à 10.15 heures à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Joseph WILANDY et Koen LOZIE.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer la société:

JALYNE S.A.

Société anonyme

1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

Représentée par M. Jacques BONNIER

1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la société THE CLOVER, 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof.

Les mandats des nouveaux Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

Signatures

Référence de publication: 2013073363/24.

(130090527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Ideal Standard International Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 160.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073539/10.

(130090900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Ideal Standard International Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 131.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073540/10.

(130090899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Ideal Standard International Manager, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 133.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073541/10.

(130090898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Sider Invest South America S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 98.096.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg,
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg
- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.
- Monsieur Antonio BELTRAME, entrepreneur, demeurant au 10, Str. Valle di San Lorenzo, 36100 Vicenza, Italie, Président du conseil d'administration.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073794/23.

(130090417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Investyor Corporate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 156.076.

Le bilan pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juin 2013.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Mandataire

Référence de publication: 2013073567/14.

(130090847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Ideal Standard International Americas Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 135.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073538/10.

(130090901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Ideal Standard International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 160.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073542/10.

(130090897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Immobilière Gaby BIEWER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6225 Altrier, 27, op der Rausch.

R.C.S. Luxembourg B 94.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013073543/10.

(130091035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Idemlux Automation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Z.A.E. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 146.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013073554/10.

(130091023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

HAProxy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 167.367.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073530/11.

(130090230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Insulation (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 117.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société
Un gérant*

Référence de publication: 2013073544/11.

(130090565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Insulation (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 117.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société
Un gérant*

Référence de publication: 2013073545/11.

(130090566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Insulation (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 117.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société
Un gérant*

Référence de publication: 2013073546/11.

(130090567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Imdeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 7, rue de Berlé.
R.C.S. Luxembourg B 94.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013073558/10.

(130091031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Imhoted S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 11, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 153.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013073559/10.

(130091036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

IMMO-SERVICES Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7653 Heffingen, 22, Um Beil.

R.C.S. Luxembourg B 127.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013073560/10.

(130091020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

J-L & N s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5710 Aspelt, 3, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 160.253.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 06/06/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013073575/10.

(130090832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Goblet Lavandier & Associés Ingénieurs-Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 17, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 84.467.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2013

Il résulte du procès-verbal que:

Les mandats des administrateurs sont venus à échéance. L'assemblée générale décide de les renouveler. Ainsi les mandats des administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

1. Monsieur André Lavandier, ingénieur diplômé EPFZ, demeurant à L-9370 Gilsdorf, 78, rue Principale, président du conseil d'administration et administrateur-délégué.
2. Madame Irène Curreli, employée, demeurant à L-4351 Esch/Alzette, 10, rue Arthur Useldinger, administrateur.
3. Monsieur Roby Eischen, ingénieur diplômé, demeurant à L-4713 Pétange, 36, rue Belair, administrateur-délégué.
4. Monsieur Jacques Weyland, ingénieur diplômé, demeurant à L-8710 Boevange-sur-Attert, 13, rue de l'Attert, administrateur.

L'assemblée générale nomme réviseur pour l'exercice 2013 la société RMS AUDIT Luxembourg S.à r.l. avec siège social à L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Pour extrait conforme

GOBLET LAVANDIER & ASSOCIES INGENIEURS-CONSEILS SA

Référence de publication: 2013073486/24.

(130090944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Johnson Controls Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 158.251.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 05 juin 2013.

Référence de publication: 2013073577/10.

(130090411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Jardin du Soleil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8544 Nagem, 4, Aale Wée.

R.C.S. Luxembourg B 145.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013073581/10.

(130091034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

GMT Connect S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.987.

Il est porté à la connaissance du public que le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes avec effet à compter du 16 mai 2013:

1. John Morgan Callagy, Jr., né à New York (États-Unis d'Amérique) le 23 juin 1971, ayant son adresse professionnelle au Buchanan House, 8^e étage, 3 St. James's Square, Londres SW1Y 4JU, Royaume-Uni, en tant que gérant A, pour un temps sans limitation de durée;

2. George Luis Cole, né à New York (États-Unis d'Amérique) le 29 décembre 1957, ayant son adresse professionnelle au Buchanan House, 8^e étage, 3 St. James's Square, Londres SW1Y 4JU, Royaume-Uni, en tant que gérant A, pour un temps sans limitation de durée;

3. Stefan Franßen, né à Bochum (Allemagne) le 13 juin 1972, ayant son adresse professionnelle au Sackville House, 40 Piccadilly, Londres W1J 0DR, Royaume-Uni, en tant que gérant A, pour un temps sans limitation de durée;

4. Ashley Timothy Marden Long, né à Altrincham (Royaume-Uni) le 29 mars 1960, ayant son adresse professionnelle au Sackville House, 40 Piccadilly, Londres W1J 0DR, Royaume-Uni, en tant que gérant A, pour un temps sans limitation de durée;

5. Jean-Robert Bartolini, né à Differdange (Luxembourg) le 10 novembre 1962, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, 1030 Luxembourg, Luxembourg, en tant que gérant B, pour un temps sans limitation de durée;

6. Luca Gallinelli, né à Florence (Italie) le 6 mai 1964, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, 1030 Luxembourg, Luxembourg, en tant que gérant B, pour un temps sans limitation de durée;

7. Andrew Timothy O'Shea, né à Dublin (Irlande) le 13 août 1981, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 1331 Luxembourg, Luxembourg, en tant que gérant B, pour un temps sans limitation de durée; et

8. Georges Scheuer, né à Luxembourg (Luxembourg) le 5 juin 1967, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 1331 Luxembourg, Luxembourg, en tant que gérant B, pour un temps sans limitation de durée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GMT Connect S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2013073503/34.

(130090982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Kaltchuga Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.323.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire le 6 juin 2013

Il est décidé:

- de réélire Messieurs Bernard LOZE, résidant professionnellement au 8-10 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Stéphane RIES et Serge D'ORAZIO, résidant tous deux professionnellement au 43, Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg en tant qu'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

- le mandat de Monsieur Jacques DE GROOTE, résidant professionnellement au 8-10 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg n'est pas renouvelé.

- d'élire Monsieur Frédéric NEEFS, résidant professionnellement au 8-10 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant qu'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

- de réélire DELOITTE S.à.r.l. en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014

Certifié conforme et sincère

Pour KALTCHUGA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013073589/20.

(130090658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Jabelmalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JABELMALUX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013073580/11.

(130090545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Cleantech Europe II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 163.000.

En date du 31 mai 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Kathryn O' SULLIVAN de son mandat de gérant de la Société avec effet au 17 mai 2013.

- de nommer Monsieur Duncan SMITH, né le 21 November 1963 à Lewes, Royaume-Uni, ayant l'adresse professionnelle suivante: Parc d'Activités Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Richard PEREIRA,

- Monsieur Malcolm WILSON,

- Monsieur Duncan SMITH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Juin 2013.

Cleantech Europe II Luxembourg Sàr.l.

Malcolm Wilson

Administrateur

Référence de publication: 2013073331/23.

(130090610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

H.I.G. Luxembourg Holdings 35 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.377.

Par résolutions signées en date du 21 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet au 17 mai 2013, de la démission de Ricardo Gomez, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant A;
- nomination, avec effet au 17 mai 2013, de Mark Bonham, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant A, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013073514/15.

(130090987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Gebelux, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.107.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale, tenue extraordinairement en date du 25 juin 2010

Il a été décidé, entre autres,

d'accepter avec effet au 01.01.2010 la démission de Monsieur Jacques SCHEEN, commerçant, demeurant à B - 4880 Aubel, Rue Tisman 7, de son mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 5 juin 2013.

Pour GEBELUX, Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013073493/16.

(130090219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Imdeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 7, rue de Berlé.

R.C.S. Luxembourg B 94.592.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 13 mai 2013 au siège social à 10.30 heures

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, en se prévalant de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 et à l'article 6 des statuts, de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion de l'activité de promotion immobilière de la société ainsi que la représentation de la société à Monsieur Frank LODOMEZ né le 30/08/1970 à Malmedy (B) et demeurant à B-4960 Xhoffraix -Malmedy, 21 A Chemin du Raideu qui portera le titre d'administrateur délégué pour la partie «promotion immobilière» et qui pourra engager valablement la société par sa signature conjointe avec celle d'un autre administrateur délégué.

La durée du mandat du nouvel administrateur délégué est fixée jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Monsieur Joseph DELVENNE, né le 28/02/1945 à Stavelot (B) et demeurant à L-9638 Pommerloch, 7 Berlerstrooss conservera son mandat d'administrateur délégué en charge de la gestion administrative et commerciale

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2013073557/23.

(130090363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

H.I.G. Luxembourg Holdings 36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.396.

Par résolutions signées en date du 21 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet au 17 mai 2013, de la démission de Ricardo Gomez, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant A;
- nomination, avec effet au 17 mai 2013, de Mark Bonham, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant A, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013073515/15.

(130090983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

IADEM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.780.

Résolutions prises par l'associé unique le 5 juin 2013 à 16.00 heures

L'Associé unique prend les résolutions suivantes:

1. La démission des gérants, Monsieur Ivo Hemelraad et Madame Marta Ventura a été acceptée avec effet au 17 mai 2013.
2. Madame Colette Wohl, demeurant au 5, bd. Royal, L-2449 Luxembourg, est nommée comme gérante unique pour une durée indéterminée.
3. Le siège de la société est transféré avec effet immédiat au 5, bd. Royal, L-2449 Luxembourg.

P. extrait conforme

IADE

Signature

Référence de publication: 2013073552/17.

(130090392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Eurest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 19.293.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Leudelange le 22 mai 2013

L'Assemblée générale renouvelle les fonctions d'administrateurs de:

- Monsieur Jean-Marc DEMERDJIAN
- Monsieur Olivier THIEBAUT

L'Assemblée générale décide de nommer comme administrateur:

- Monsieur Johannes, Adrianus FRANKE
- Monsieur Aymar, Marie, Henri HENIN

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jean-Marc DEMERDJIAN, administrateur délégué de la société.

Tous avec la même adresse professionnelle au 19, rue Léon Laval à L-3372 Leudelange.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'assemblée générale renouvelle pour la durée d'un an à la fonction de réviseur d'entreprises la société:

DELOITTE AUDIT s.à.r.l. avec siège à Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Eurest Luxembourg s.a.

Référence de publication: 2013073435/22.

(130090537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

F2i ESE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.606.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 5 juin 2013

1. Monsieur Xavier SOULARD a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Madame Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née le 24 mai 1972 à Le Raincy (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 05.06.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour F2i ESE S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013073472/16.

(130090440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Gercomm 1, Société Anonyme.

Capital social: EUR 655.000,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 115.965.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 03/12/2012

L'Assemblée décide de:

- Renouveler le mandat des Administrateurs suivants avec effet à partir du 03 décembre 2012:

* Brian Conroy, en tant qu'Administrateur de type A;

* Andrew Whitty, en tant qu'Administrateur de type A;

* Bastow Charleton S.à r.l., en tant qu'Administrateur de type B.

Durée du mandat pour les trois administrateurs: jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013073480/16.

(130090911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Cap Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.156.

—
Extrait des résolutions prises du Conseil d'Administration du 15 Mai 2013

- il est pris acte de la démission de Madame Corinne BITTERLICH de son mandat d'Administrateur avec effet à ce jour.

- Madame Anne-Marie GREGIS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de madame Corinne BITTERLICH, démissionnaire, avec effet à ce jour, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Ahcène BOULHAIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

SGG S.A.

Pour CAP INVESTMENTS S.A.

Yassine Khechini / Signature

Référence de publication: 2013073346/22.

(130091028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Fiduciaire Jos. Thill, Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 94.335.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 19 février 2013

Décision

Il est porté à la connaissance des tiers le transfert de siège de la société Fiduciaire Jos. Thill S.à r.l. vers l'adresse suivante:

52, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013073449/15.

(130090345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

International Reserves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 176.518.

En vertu d'un contrat de cession daté du 22 mars 2013, International Resources Corporation, associé unique de la Société a cédé une (1) part sociale qu'il détenait dans la Société à International Reserves LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5275920.

En conséquence, International Resources Corporation et International Reserves LLC sont désormais les associés de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Reserves S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013073551/18.

(130090479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

E. Miroglio Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.629.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 8 mai 2013

L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de sa fonction de commissaire aux comptes, de la société Clerc, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable ayant son siège social au 1 Rue Pletzer L-8080 Bertrange, décide d'accepter sa démission avec effet immédiat.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes, avec effet immédiat la société suivante, son mandat viendra à échéance avec l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2016 comme suit:

Commissaire aux comptes

Comco S.A., 68, Rue de Koerich, L - 8437 Steinfert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013073413/21.

(130090626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Elitek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 47.916.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 15 mai 2013

- Il est pris acte de la démission de Madame Corinne BITTERLICH de son mandat d'Administrateur avec effet à ce jour.

- Madame Anne-Marie GREGIS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Corinne BITTERLICH, démissionnaire, avec effet à ce jour, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent Madame Catherine PISVIN, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant que Présidente du Conseil d'Administration jusqu'au terme de son mandat à savoir l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

ELITEK S.A.

C. PISVIN / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013073428/22.

(130090786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Kaltchuga Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 123.323.

—
Le bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KALTCHUGA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013073590/11.

(130090663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Jupiter Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.215.051,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 156.530.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 1^{er} mars 2013

- Monsieur Wayne Fitzgerald, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée;

- La démission de Monsieur Costas Constantinides, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant de catégorie B a été acceptée.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

* Monsieur Gregory Wallace, gérant de catégorie A;

* Monsieur Thomas Alber, gérant de catégorie A;

* Monsieur Keith Greally, gérant de catégorie B;

* Monsieur Russell Perchard, gérant de catégorie B; et

* Monsieur Wayne Fitzgerald, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juin 2013.

Référence de publication: 2013073578/21.

(130090922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Global Collect, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.160.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 24 mai 2013

1. M. David CATALA a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
2. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de classe B
3. M. Tobias STEMLER, administrateur de sociétés, né le 18 juillet 1983 à Neunkirchen/Saar (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
4. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1979 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Global Collect

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013073483/20.

(130091153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

IP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 6.419.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 8 Avril 2013, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats des membres du Comité de gérance, Messieurs Alain Berwick et Alain Flammang, ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg, pour une durée de un an, se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes 2013.

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise Pricewaterhouse Coopers S.à r.l. établi et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400 route d'Esch, en qualité de réviseur d'entreprises agréé, pour une durée d'un an, se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013073568/17.

(130090232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Latin Petroleum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 176.517.

En vertu d'un contrat de cession daté du 22 mars 2013, SC Petroleum Holdings LLC, associé unique de la Société a cédé une (1) part sociale qu'il détenait dans la Société à Latin Petroleum LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, dont le siège social est établi au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5275921.

En conséquence, SC Petroleum Holdings LLC et Latin Petroleum LLC sont désormais les associés de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Latin Petroleum S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013073606/17.

(130090482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Intelligence Arcade Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 155.448.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the company INTELLIGENCE ARCADE Capital S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme) with registered office at 2a Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, formed by notarial deed of 10 September 2010, before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 155448 (the "Company").

The Articles of Incorporation have been published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 2268, on the 23rd of October 2010.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman then states:

I.- That the present extraordinary general meeting has been duly convened by notices containing the agenda of the meeting sent to the shareholders by registered mail on 12 February 2013.

The receipts are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

II.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Voluntary dissolution and liquidation of the Company;
 2. Discharge to the Directors for the execution of their mandates;
 3. Appointment of the Company liquidator (the "Liquidator") for the voluntary liquidation of the Company.
 4. Determination of the Liquidator's powers and the liquidation procedure;
- and
5. Miscellaneous.

III.- That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature "ne varietur" by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented and the bureau of the meeting, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

V.- That it results from that list that out of 1,000 shares of no par value, 960 shares are duly represented at this meeting. Pursuant to article 67-1 (2) of the Law of August 10, 1915, on commercial companies, the meeting is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the items of the agenda of the meeting, hereinafter reproduced, whatsoever the represented part of capital.

After deliberation, the Shareholders, having 96% of the voting rights in respect of the Company and therefore meeting the quorum required to dissolve the Company, take the following decisions:

First resolution

It is resolved to voluntarily dissolve and liquidate the Company.

Second resolution

It is resolved to grant full discharge to the Directors and to the statutory auditor (commissaire aux comptes) for the execution of their respective mandates as Company Directors up to this date.

Third resolution

It is resolved to appoint Tariq Aslam, of British nationality, residing at Merebridge House Old Hall Drive, Pinner, Middlesex, HA5 4SW United Kingdom, as liquidator.

Fourth resolution

It is resolved to confer on the Liquidator, in accordance with Article 22 of the Company's Articles of Incorporation, the broadest powers as provided for by Articles 144 et seq. of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. He may proceed with all the actions described in Article 145, without the prior authorisation of the shareholders' meeting, in cases where such an authorisation is normally required. The liquidator is under no obligation to draw up an inventory and in lieu thereof may refer to the financial statements of the Company. He may, under his responsibility, for special purposes, delegate to one or several mandataries such part of his powers as decided by him and for the duration determined by him.

In witness whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date set forth at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that at the request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing parties' proxy holder, in his above-stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-et-un mai.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de "INTELLIGENCE ARCADE Capital S.A.", une société anonyme en droit luxembourgeois ayant son siège social au 2a Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 septembre 2010, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B155448 (la «Société»).

Les statuts de la société ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 2268 du 23 octobre 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

désignant comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des lettres recommandées en date du 12 février 2013. Les récépissés ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution et liquidation volontaire de la Société;
2. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats d'administrateurs de la Société;
3. Nomination du liquidateur de la Société (le «Liquidateur») en relation avec la liquidation volontaire de la Société;
4. Détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et de la procédure de liquidation;
5. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur 1.000 actions sans désignation de valeur nominale, 960 actions sont dûment représentées à la présente assemblée. Conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider, quelle que soit la portion du capital représentée, sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-dessus reproduit.

Après délibération, les décisions prises par les Actionnaires détenant 96% des voix de la Société et donc remplissant les conditions pour décider la dissolution de la Société, sont les suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs pour l'exercice de leurs mandats respectifs d'administrateurs de la Société à ce jour.

Troisième résolution

Il est décidé de nommer Tariq Aslam, de nationalité britannique, demeurant à Merebridge House Old Hall Drive, Pinner, Middlesex, HA5 4SW Royaume Uni, comme Liquidateur.

Quatrième résolution

Il est décidé d'attribuer au Liquidateur, selon Article 22 des statuts de la Société, tous les pouvoirs les plus étendus, prévus aux articles 144 et suivants de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale

dans les cas où elle est requise. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société. Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill, C. Petit, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2013. LAC/2013/24615. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073547/126.

(130090254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Logicor Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.675.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of the month of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Europe 6Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 164.012, represented by Me Magdalena Staniczek, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 16 May 2013, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Logicor Europe Holdings S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Logicor Europe Holdings S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers has, the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person.

Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions.

The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
BRE/Europe 6Q S.à r.l.	500	EUR 12,500.-
Total	500	EUR 12,500.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - BRE/Management 6 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 164.777,

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in English, the said appearing party signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language. The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am achtundzwanzigsten Tag des Monats Mai.

Vor Uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen,

BRE/Europe 6Q S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) beträgt, und eingetragen ist im luxemburgischem Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de commerce et des sociétés) unter der Nummer B 164.012.

hier vertreten durch M^e Magdalena Staniczek, maître en droit, mit Wohnsitz in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 16 Mai 2013, welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Logicor Europe Holdings S.à r.l." (société à responsabilité limitée) wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Gesellschaftsname. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Logicor Europe Holdings S.à r.l." (die "Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

Art. 6. Übertragung der Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsechzig Prozent des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers im Falle eines alleinigen Geschäftsführers und durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden.

Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; (iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltenes berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzuzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Brief übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2013 enden.

Art. 12. Jahresabschluss. Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

Art. 14. Auflösung. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

Art. 15. Alleingesellschafter. Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.

Art. 16. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

Zeichnung und Zahlung

Nach dem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt eingezahlt und gezeichnet:

Subscriber	Zahl der Geschäftsanteile	Einzahlungspreis (EUR)
BRE/Europe 6Q S.à r.l.	500	EUR 12.500,-
Total	500	EUR 12.500,-

Ein Beleg für die vollständige Einzahlung der Geschäftsanteile wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden ungefähr EUR 1.200,- betragen.

Ausserordentliche Beschlüsse des Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Sitz der Gesellschaft ist in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg.
2. Die folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:
 - BRE/Management 6 S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg und eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 164.777.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in English abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei die dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. STANICZEK und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2013. Relation: LAC/2013/24659. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 5. Juni 2013.

Référence de publication: 2013073612/423.

(130090249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Lemke Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 111.614.

L'an deux mille treize, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de «LEMKE HOLDING SPF» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 111614, constituée suivant acte notarié daté du 4 novembre 2005, publié au Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 362 du 02 février 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1798 du 02 septembre 2010.

La séance est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GAUTIER, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Monsieur Cliff SCHWARZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie MICHELS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre la Société en liquidation,
2. Nomination du liquidateur et fixation de ses pouvoirs,
3. Décharge à donner aux gérants et au liquidateur de la société,

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les quinze mille (15'000) actions représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société fixé à cent cinquante mille euros (150'000.-EUR) sont présentes à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DÉCIDE de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Assemblée DÉCIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

Monsieur Richard HAWEL, administrateur, résidant au 8 rue Yolande, L-2761 Luxembourg.

L'Assemblée DÉCIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales.

- Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

- Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

- Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise de ce qui précède

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day in the month of May.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders (the "Meeting") of "LEMKE HOLDING SPF" (the "Company") a "société anonyme", having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg. (R.C.S. Luxembourg,

section B number 111.614), incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 4 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 362 of 18 February 2006. The articles have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 June 2010, by a deed published in the Mémorial C number 1798 on 02 September 2010.

The Meeting is declared opened in the chair by Ms Nathalie GAUTIER, expert comptable, professionally residing at Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mr. Cliff SCHWARZ, employee, professionally residing at Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Ms. Virginie MICHELS, employee, professionally residing at Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to wind up the Company and to put the Company into liquidation.
2. Appointment of the liquidator and determination of the powers of the liquidator.
3. Discharge to be granted to the Directors and to the statutory auditor of the Company.

II.- The shareholders present and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- It appears from the said attendance-list that all the fifteen thousand (15'000) shares representing the entire subscribed capital in the amount of one hundred fifty thousand euro (150'000.-EUR) are present at the Meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the Meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to proceed to the dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to appoint as sole liquidator of the Company:

Mr. Richard HAWEL, administrator, professionally residing at 8 rue Yolande, L-2761 Luxembourg.

The Meeting RESOLVES to confer the following powers to the liquidator:

- The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the consolidated laws on commercial companies as amended.
- The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.
- The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.
- The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxy holder.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the Luxembourg Company Act.

Third resolution

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to grant full discharge to the directors of the Company and of the statutory auditor for the execution of their respective mandates up to this date.

Nothing else being on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with us the notary this original deed.

Signé: N. GAUTIER, C. SCHWARZ, V. MICHELS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 juin 2013. Relation: EAC/2013/7126. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013073626/113.

(130090458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Lloyds TSB International Liquidity, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.813.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of April;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of LLOYDS TSB INTERNATIONAL LIQUIDITY (hereafter referred to as the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office in L-1855 Luxembourg, 49, avenue J-F Kennedy (R.C.S. Luxembourg B 29.813), incorporated pursuant to a deed of Me Camille HELLINCKX, notary then residing in Luxembourg, dated 27 January 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 77 of 28 March 1989.

The Meeting was opened with Mrs. Marie-Christine PIASTA, residing in Luxembourg as chairman of the Meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary Mr. Juan ALVAREZ, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs. Cecile LEROY, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting (hereafter referred to as the "Bureau") having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

Replacement of article 10 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation") by a new article 10 which shall read as follows:

"The shareholders' annual general meeting shall be held, in accordance with Luxembourg Law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of April in every year at 10 a.m..

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

If permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the annual general meeting of shareholders may be held at a date, time or place to be decided by the Board of Directors.

Other shareholders' general meetings, including meetings of shareholders of any class of shares, may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. Class meetings may be held to decide on any matters which relate exclusively to such class. Two or several classes may be treated as one single class if such classes are affected by the same way by the proposals requiring the approval of shareholders of the relevant class."

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the members of the Bureau, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That all the shares outstanding are registered shares and that the shareholders have been informed of the present Meeting by a convening notice sent by registered mail on March 28, 2013.

IV. It appears from the attendance list that, out of the 4,593,391 shares in issue, 3,655,252 shares are represented at the Meeting.

V. As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

After deliberation, the Meeting resolves as follows:

Sole resolution

The Meeting decides to replace article 10 of the Articles of Incorporation by a new article 10 which shall read as follows:

"The shareholders' annual general meeting shall be held, in accordance with Luxembourg Law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of April in every year at 10 a.m..

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

If permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the annual general meeting of shareholders may be held at a date, time or place to be decided by the Board of Directors.

Other shareholders' general meetings, including meetings of shareholders of any class of shares, may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. Class meetings may be held to decide on any matters which relate exclusively to such class. Two or several classes may be treated as one single class if such classes are affected by the same way by the proposals requiring the approval of shareholders of the relevant class."

Votes for: 3,655,252

Abstentions: 0

Votes against: 0

Consequently the resolution is approved.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English only.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg; on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: M-C. PIASTA, J. ALVAREZ, C. LEROY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2013. LAC/2013/17518. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013073629/78.

(130090294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

MMDG Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.685.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-six avril.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

Ont comparu:

1.- Monsieur Michel MATTART, gérant d'entreprise, né le 04 janvier 1951 à Namur, Belgique, résidant au 1, Clos de Sarts (5100), Namur, Belgique; et

2.- Monsieur Guy DECAMP, gérant de banque, né le 30 janvier 1956 à Namur, Belgique, résidant au 31 rue Léopold-Lenoble (5190), Jemeppe-sur-Sambre, Belgique;

Tous représentés par Monsieur Michaël ZERBIB, Avocat, ayant sa résidence professionnelle au 26, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, en vertu de procurations lui délivrées.

Lesdites procurations, signées "ne varietur" par le comparant et notaire soussignés, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Nom et Forme. Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination "MMDG COMPANY S.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une période indéterminée. La Société peut être dissoute par décision des actionnaires statuant comme en matière de modifications de Statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société interviendra en qualité d'associé commandité d'une ou plusieurs sociétés en commandite par actions de droit luxembourgeois ou étrangère.

3.2 La Société pourra également exercer toute activité se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous la forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 La Société peut garantir, accorder des sûretés afin de garantir ses obligations ou celles de sociétés appartenant à son groupe, accorder des prêts ou assister de toute manière son groupe sociétaire.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.2. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec les personnes situées à l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à 32.000 Euros (trente-deux mille euros) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent (100) Euros chacune.

5.2 Le capital autorisé et fixé à trois millions deux-cent mille (3.200.000) Euros. Le cas échéant, le capital autorisé sera représenté par trente-deux mille (32.000) actions d'une valeur nominale de cent (100) Euros chacune.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé à réaliser une augmentation de capital, spécialement à émettre des actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel le cas échéant à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toute autre modalité d'exécution se révélant nécessaire ou utile, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives de capital, accorder les statuts, conformément à la loi du 10 août 1915 notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus soit renouvelée par période quinquennale.

5.3 La capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution prise par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

5.4 Les actions sont nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

5.5 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si les actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou contestés, toute personne invoquant un droit sur de telles actions désignera un mandataire pour représenter ces actions à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de tous les droits attachés à ces actions. La même règle sera applicable en cas de contestation entre usufruitiers et nus propriétaires, ou entre créanciers et gagistes et débiteurs et gagistes.

Art. 6. Augmentation réduction du capital social.

6.1. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents Statuts.

Art. 7. Assemblées des actionnaires. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des actionnaires.

8.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 9.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.2. Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Quorum.

9.1. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme mandataire. Un actionnaire peut également participer à l'assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par tous autres moyens de télécommunication permettant l'identification de cet actionnaire. Ces moyens doivent permettre à l'actionnaire de participer effectivement à cette assemblée générale des actionnaires. Les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de façon continue.

9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée, seront prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles

attachées aux actions représentées à l'assemblée mais pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont voté blanc ou nul.

9.4. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 10. Convocation aux assemblées des actionnaires.

10.1. Les actionnaires seront convoqués par le conseil d'administration dans les formes prévues par la loi.

10.2. Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

10.3 Tout Actionnaire de la Société peut participer aux assemblées par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participants peuvent être identifiés, (ii) toute autre personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en directe, et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 11. Conseil d'administration de la Société.

11.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

11.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale, pour une période maximale se terminant à la prochaine assemblée générale et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et agréés; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Les administrateurs peuvent être réélus.

11.3. Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

11.4. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

11.5 Au cas où la Société vient à être détenue par une Actionnaire Unique, la Société sera administrée par un administrateur unique ayant résidence à Luxembourg et sera investi de tous pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration.

12.1. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il désignera également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur ou actionnaire et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

12.2. Le président du conseil d'administration présidera les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront à la majorité un autre administrateur, et pour les assemblées des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

12.3. Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société, incluant tous directeurs généraux, un secrétaire et tous directeurs généraux-adjoints, secrétaires adjoints ou autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires et gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les Statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

12.4. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment verbal (confirmé par écrit) ou l'assentiment par écrit de chaque administrateur. Une convocation distincte ne sera pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

12.5. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur pourra participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par tous autres moyens de télécommunication permettant l'identification de cet administrateur. Ces moyens doivent permettre à l'administrateur de participer effectivement à cette réunion du conseil d'administration. Les délibérations du conseil doivent être retransmises de façon continue.

12.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs au moins sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

12.7. Sur accord de tous les administrateurs, une conférence téléphonique à laquelle tous les administrateurs participeront, vaudra réunion valable.

12.8. Les administrateurs, à l'unanimité, pourront prendre des résolutions par voie de circulaire, en exprimant leur consentement au moyen d'un ou de plusieurs écrits, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

13.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

13.2. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire ou par tout administrateur.

Art. 14. Les pouvoirs du Conseil d'Administration.

14.1. Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées ou en conformité avec les dispositions de l'Article 12 ci-dessus. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être expressément autorisés par une résolution du conseil d'administration.

14.2. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations et ses pouvoirs de faire tous actes en vue de l'accomplissement de la politique sociétaire et son objet à des fondés de pouvoir de la Société ou aux administrateurs de la Société ou à toute autre partie contractuelle.

Art. 15. Conflits d'intérêts.

15.1. Aucun contrat ou aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque, ou par le fait qu'il en serait administrateur, collaborateur, fondé de pouvoir ou employé dans telle autre société ou firme.

15.2. L'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas en raison de cette application avec cette autre société ou firme privé du droit de délibérer et de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

15.3. Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société filiale ou affiliée ou encore en rapport avec toute autre société ou entité que le conseil d'administration pourra déterminer discrétionnairement, à moins que cet "intérêt personnel" ne soit considéré comme conflictuel par les législations et réglementations applicables.

Art. 16. Engagement de la Société.

16.1. La Société sera engagée par:

- la signature unique de l'administrateur unique, ou
- par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration, ou
- par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué, ou
- par l'administrateur délégué à la gestion journalière.

Art. 17. Commissaire(s).

17.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, ou dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprise externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et est rééligible.

17.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Il peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale.

Art. 18. Année sociale.

18.1. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre.

Art. 19. Réserve légale.

19.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital de la Société.

19.2. L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seule de la distribution de dividendes de temps à autre quand elle le jugera à sa discrétion le mieux adapté à l'objet et aux buts de la Société.

19.3. Sous réserve des conditions fixées par la Loi, le conseil d'administration peut payer des dividendes intérimaires. Le conseil d'administration déterminera le montant et la date du paiement de ces dividendes intérimaires.

19.4. Les dividendes déclarés seront payés en euros (EUR) ou toute autre devise choisie par le conseil d'administration.

Art. 20. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des actionnaires décidant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 21. Modifications des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée des actionnaires, soumise aux conditions de quorum et de vote requises par les lois luxembourgeoises.

Art. 22. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août, 1915 relative aux sociétés commerciales.

Souscription et Paiement

Les comparants représentés comme dit ci-avant, déclarent avoir souscrit le nombre d'actions et avoir libéré en espèces le montant indiqué ci-après: Actionnaires lors de la constitution:

1.- Monsieur Guy DECAMP, pré-qualifié:	192 actions
2.- Monsieur Michel MATTART, pré-qualifié:	128 actions
TOTAL:	320 actions

Les actions ont été entièrement libérées en numéraire à concurrence de 25% (vingt-cinq pourcent) du capital social, de sorte que la somme de 8.000,-EUR (huit mille euros) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

1.- Par exception, le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2014.

3.- Le premier administrateur délégué pourra être nommé par l'assemblée générale qui suit les statuts.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent environ à 1.150,-EUR.

Constatactions

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires, se sont immédiatement réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont immédiatement pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

I. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

II. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

1.- Monsieur Michel MATTART, gérant d'entreprise, né le 04 janvier 1951 à Namur, Belgique, résidant au 1, Clos de Sarts (5100), Namur, Belgique,

2.- Monsieur Guy DECAMP, gérant de banque, né le 30 janvier 1956 à Namur, Belgique, résidant au 31 rue Léopold-Lenoble (5190), Jemeppe-sur-Sambre, Belgique; et

3.- Monsieur Michaël ZERBIB, Avocat, ayant sa résidence professionnelle au 26, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg
Leur mandat sera d'un an et pourra être renouvelé à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2014.

III. La personne suivante est désignée en tant que commissaire aux comptes:

- Madame Mercy SARTURIO, épouse Mattart Michel pré-qualifié, née le 16 avril 1987 à Albay (Philippines), de nationalité philippine, résidant au 1, Clos de Sarts (5100), Jemeppe-sur-Sambre, Belgique.

Son mandat sera d'un an et pourra être renouvelé à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2014.

IV. Faisant usage de la faculté conférée à l'assemblée au point 3 des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Guy DECAMP, gérant de banque, né le 30 janvier 1956 à Namur, Belgique, résidant au 31 rue Léopold-Lenoble (5190), à la fonction d'administrateur délégué.

Son mandat sera d'un an et pourra être renouvelé à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2014.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Junglinster.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, a signé le présent acte original avec le notaire soussigné.

Signé: Michaël ZERBIB, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 mai 2013. Relation GRE/2013/1878. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013073678/263.

(130090504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

N'Cryptone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 177.694.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai.

Pardevant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme AELSION INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, Rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 68.040,

ici représentée par Madame Laura BRETONNEAU, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Luxembourg le 22 mai 2013.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «N'CRYPTONE S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique à transférer le siège social de la Société dans tout autre endroit de la même commune.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, consentir toutes hypothèques et cautions à la garantie d'emprunts, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société a également pour objet, soit directement soit en sous-traitance, l'acquisition, l'exploitation, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion, l'administration, la location, l'acquisition de terrains, d'immeubles, meublés non meublés, et d'une manière générale l'exercice de ses droits de propriété sur ces biens et toutes opérations susceptibles d'en faciliter indirectement la réalisation.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique, sauf dispositions contraires de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (ci-après la «Loi»).

Art. 6. Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est, pendant une période de cinq (5) années prenant fin le 23 mai 2018, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Art. 7. L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique peut décider la création d'une ou plusieurs classes d'actions et fixer des droits et conditions spécifiques attachés à chaque classe d'actions.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la Loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Titre III. - Administration

Art. 8. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Ils sont nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années; ils sont rééligibles et toujours révocables avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la Loi.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la Loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- Il est révoqué par une résolution des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Si la nomination faite par le conseil d'administration n'est pas ratifiée par cette assemblée, les délibérations prises avec l'administrateur et les actes accomplis par lui n'en seront pas moins valables.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un administrateur unique, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la Loi, le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes en faveur des actionnaires.

Art. 11. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou sur convocation de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera adressée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, câble, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence, conférence téléphonique ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Lorsqu'une réunion est effectuée par conférence téléphonique ou visioconférence, elle devra être initiée et présidée depuis Luxembourg. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par la personne nommée en son remplacement, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 13. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la Société.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera valablement engagée par sa seule signature.

Art. 15. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur-délégué à cet effet ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société.

Dans les limites de la Loi, chaque administrateur présent ou passé sera indemnisé sur les avoirs de la Société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice de sa fonction.

Titre IV. - Surveillance

Art. 16. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables avec ou sans motif.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 17. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net réservé aux actionnaires.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le quatrième vendredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Lorsqu'une assemblée est effectuée par conférence téléphonique ou visioconférence, elle devra être initiée et présidée depuis Luxembourg. L'assemblée tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société, des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique déterminera, sur proposition du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, de quelle façon le solde du bénéfice annuel net sera affecté.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les actionnaires en proportion des actions détenues par eux.

Titre VIII. - Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et à ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, la société AELSION INVESTISSEMENTS S.A., préqualifiée, déclare souscrire aux 310 (trois cent dix) actions représentant l'intégralité du capital.

Toutes les actions ont été libérées en numéraire à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent) de sorte que la somme de EUR 7.750.- (sept mille sept cent cinquante euros) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un.

Est appelé aux fonctions d'administrateur, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018:

Monsieur Francesco ZITO, employé privé, né le 10 décembre 1950 à Noci (Italie), demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018:

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., société anonyme, ayant son siège à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 52.618.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Bretonneau et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2013. LAC/2013/24807. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Référence de publication: 2013073687/265.

(130090669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Melio Luxembourg International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 81.078.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of May.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Credit Suisse Participations (Nederland) B.V., a besloten vennootschap existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 19, Honthorststraat, NL - 1071 DC Amsterdam, the Netherlands, registered with the trade register of the Netherlands Chamber of Commerce under number 30206207,

duly represented by Mrs Juliette Feitler, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, dated 22 May 2013.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of Melio Luxembourg International S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 81078, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 6 March 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 882 on 16 October 2001 (hereafter the «Company»). The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 3 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 82 on 15 January 2011.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, has recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1) Amendment of article 2 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The purposes for which the company is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

Furthermore, the company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by the way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant companies in which it has participating interest any support, loans, advances or guarantees.

The company may also manage securitisation funds and act as fiduciary of funds consisting of one or more fiduciary properties.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension."

2) Decision to create a new class C category of shares within the authorised share capital of the Company, and to increase the amount of the authorised share capital of the Company by an amount of one (1) euro (EUR 1.-) and raise it from its current amount of fifty billion three million six hundred thousand euro (EUR 50,003,600,000.-) represented by one million two hundred thousand (1,200,000) Class A3 preference shares, one million two hundred thousand (1,200,000) Class A4 preference shares, one million two hundred thousand (1,200,000) Class A5 preference shares, ten billion (10,000,000,000) Class B1 preference shares, ten billion (10,000,000,000) Class B2 preference shares, ten billion (10,000,000,000) Class B3 preference shares, ten billion (10,000,000,000) Class B4 preference shares, and ten billion

(10,000,000,000) Class B5 preference shares, up to fifty billion three million six hundred thousand one euro (EUR 50,003,600,001.-);

- 3) Subsequent amendment of the second paragraph of article 6 of the Company's articles of association;
- 4) Subsequent addition of an additional paragraph at the end of article 8 of the articles of association of the Company;
- 5) Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company decides to amend article 2 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The purposes for which the company is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

Furthermore, the company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by the way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant companies in which it has participating interest any support, loans, advances or guarantees.

The company may also manage securitisation funds and act as fiduciary of funds consisting of one or more fiduciary properties.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension."

Second resolution

The sole shareholder of the Company decides to create a new category of shares within the authorized share capital of the Company, consisting of one (1) class C redeemable preference share and to increase the authorized share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) and raise it from its current amount of fifty billion three million six hundred thousand euro (EUR 50,003,600,000.-) represented by one million two hundred thousand (1,200,000) Class A3 preference shares, one million two hundred thousand (1,200,000) Class A4 preference shares, one million two hundred thousand (1,200,000) Class A5 preference shares, ten billion (10,000,000,000) Class B1 preference shares, ten billion (10,000,000,000) Class B2 preference shares, ten billion (10,000,000,000) Class B3 preference shares, ten billion (10,000,000,000) Class B4 preference shares, and ten billion (10,000,000,000) Class B5 preference shares, up to fifty billion three million six hundred thousand one euro (EUR 50,003,600,001.-).

Third resolution

The sole shareholder of the Company subsequently decides to amend the second paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.**

(...)

In addition to the issued share capital, there exists an authorized share capital (the "Authorized Share Capital"), which is set at fifty billion three million six hundred thousand one euro (EUR 50,003,600,001.-) and is divided as follows:

- (i) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A3 preference shares (the "Class A3 Preference Shares");
- (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A4 preference shares (the "Class A4 Preference Shares");
- (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A5 preference shares, (the "Class A5 Preference Shares");
- (iv) ten billion (10,000,000,000) Class B1 preference shares, (the "Class B1 Preference Shares");
- (v) ten billion (10,000,000,000) Class B2 preference shares, (the "Class B2 Preference Shares");
- (vi) ten billion (10,000,000,000) Class B3 preference shares, (the "Class B3 Preference Shares");
- (vii) ten billion (10,000,000,000) Class B4 preference shares, (the "Class B4 Preference Shares");
- (viii) ten billion (10,000,000,000) Class B5 preference shares, (the "Class B5 Preference Shares"); and
- (ix) one (1) Class C redeemable preference share, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) (the "Class C Preference Share") (together the "Preference Shares").

(...)."

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company decides to add an additional paragraph at the end of article 8 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

" Art. 8. (...)

The terms of the Class C Preference Share are set as follows:

- (i) the Class C Preference Share shall be issued without share premium;
- (ii) the Class C Preference Share shall be automatically redeemed on the completion date for any of the Put Options at a price equal to the Redemption Amount;
- (iii) if the Company decides to complete any of the Put Options and, accordingly, triggers the automatic redemption of the Class C Preference Share from its owner, the share so redeemed shall be immediately and automatically cancelled. Following the cancellation of the Class C Preference Share, each manager of the Company shall be authorised (and shall be authorised to delegate such powers to any person as it deems fit): (i) to take all necessary steps to effect the corresponding reduction of the issued share capital of the Company; (ii) to amend the articles of the Company to reflect such reduction; and (iii) to make all relevant filings, registrations and notary certifications which may be required in connection with such reduction and/or amendment; and
- (iv) where the Class C Preference Share is to be redeemed according to paragraph (ii) above, the board of managers of the Company shall send a written notice to the owner of the Class C Preference Share, whereby it shall notify the owner of the Class C Preference Share of: (A) the date when the completion of any of the Put Options shall occur, being simultaneously the redemption date for the Class C Preference Share and (B) the Redemption Amount."

For the purpose of this paragraph,

"Agreement" means each of Agreement A, Agreement B, the Agreement C or Agreement D.

"Agreement A" means a loan agreement which may from time to time be entered between the Company as lender and Credit Suisse Funding (Luxembourg) S.a r.l. as borrower.

"Agreement B" means a loan agreement which may from time to time be entered between the Company as lender and Atlas II Investments (Luxembourg) S.a r.l. as borrower.

"Agreement C" means a loan agreement which may from time to time be entered between the Company as lender and Credit Suisse Finance (Luxembourg) S.a r.l. as borrower.

"Agreement D" means a loan agreement which may from time to time be entered between the Company as lender and Atlas III Investments (Luxembourg) S.a r.l. as borrower.

"Agreements" means Agreement A together with Agreement B, or Agreement C together with Agreement D, as applicable.

"Put Option" means each of the Put Option A and the Put Option B.

"Put Option A" means the right that the Company may have from time to time to sell to the Subscriber its rights under Agreement A and Agreement B, if such Agreements were to be entered into, for the Put Price A.

"Put Option B" means the right that the Company may have from time to time to sell to the Subscriber its rights under Agreement C and Agreement D, if such Agreements were to be entered into, for the Put Price B.

"Put Premium" means the amount equal to the relevant Put Price less the market value of the Agreements that are sold under the relevant Put Option, as determined conclusively by the board of managers of the Company (acting reasonably).

"Put Price" means the Put Price A or the Put Price B, as applicable.

"Put Price A" means the aggregate of:

(A) the principal amount of any loans that may be outstanding under Agreement A and Agreement B, if such Agreements were to be entered into; plus

(B) all accrued and unpaid interest under Agreement A and Agreement B, if such Agreements were to be entered into.

"Put Price B" means the aggregate of:

(A) the principal amount of any loans that may be outstanding under Agreement C and Agreement D, if such Agreements were to be entered into; plus

(B) all accrued and unpaid interest under Agreement C and Agreement D, if such Agreements were to be entered into.

"Redemption Amount" means the aggregate of the Put Premium and the par value of the Class C Preference Share.

"Subscriber" means Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) S.à r.l."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de mai.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem,

A COMPARU:

Credit Suisse Participations (Nederland) B.V., une besloten vennootschap existante sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 19, Honthorststraat, NL - 1071 DC Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 30206207,

ici représentée par Madame Juliette Feitler, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 22 mai 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Melio Luxembourg International S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81078, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 882 le 16 octobre 2001 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en par un acte notarié en date du 3 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 82 le 15 janvier 2011.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a reconnu avoir été pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet pour lequel la Société est constituée est d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger des opérations de financement par l'octroi de prêts à des sociétés appartenant au même groupe international que celle-ci. Ces prêts sont refinancés, entre autre par des moyens financiers et instruments tels que des prêts d'associés, groupe de sociétés ou des prêts bancaires.

De plus, la Société peut faire tout type de transactions liées directement ou indirectement à la prise de participations dans tout type d'entreprise quelque soit leur forme, aussi bien l'administration, la gestion, le contrôle et le développement desdits intérêts participatifs.

La société peut tout particulièrement utiliser ses fonds pour établir, gérer, développer et céder un portefeuille composé de tout type de titres et brevets peu importe leur origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par contribution, souscription, garantie ou par option d'achat et autre type de méthode tout type de titres et brevets, les réaliser par vente, échange ou autre; obtenir le développement de ces titres et brevets, octroyer aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt tout type de support, prêt avance ou garanties.

La société peut également gérer des fonds de titrisation et agir en qualité de fiduciaire des fonds constitués sous la forme d'un ou plusieurs patrimoines fiduciaires.

D'une façon générale, elle peut effectuer toutes opérations de nature commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre tout type de mesure pour maintenir ses droits et faire tous types d'opérations liées de manière directe ou indirecte au présent objet ou qui sont susceptibles de contribuer à son développement ou extension.»

2) Décision de créer une nouvelle classe C de parts sociales dans le capital autorisé de la Société et d'augmenter le capital autorisé de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante milliards et trois millions six cent mille Euros (EUR 50.003.600.000,-) représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts préférentielles de classe A3, un million deux cent mille (1.200.000) parts préférentielles de classe A4, un million deux cent mille (1.200.000) parts préférentielles de classe A5, dix milliards (10.000.000.000) de parts préférentielles de classe B1, dix milliards (10.000.000.000) de parts préférentielles de classe B2, dix milliards (10.000.000.000) de parts préférentielles de classe B3, dix milliards (10.000.000.000) de parts préférentielles de classe B4, et dix milliards (10.000.000.000) de parts préférentielles de classe B5, à cinquante milliards et trois millions six cent mille et un euros (EUR 50.003.600.001,-);

3) Modification subséquente du second alinéa de l'article 6 des statuts de la Société;

4) Ajout subséquent d'un alinéa supplémentaire à la fin de l'article 8 des statuts de la Société;

5) Divers.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet pour lequel la Société est constituée est d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger des opérations de financement par l'octroi de prêts à des sociétés appartenant au même groupe international que celle-ci. Ces prêts sont refinancés, entre autre par des moyens financiers et instruments tels que des prêts d'associés, groupe de sociétés ou des prêts bancaires.

De plus, la société peut faire tout type de transactions liées directement ou indirectement à la prise de participations dans tout type d'entreprise quelque soit leur forme, aussi bien l'administration, la gestion, le contrôle et le développement desdits intérêts participatifs.

La société peut tout particulièrement utiliser ses fonds pour établir, gérer, développer et céder un portefeuille composé de tout type de titres et brevets peu importe leur origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par contribution, souscription, garantie ou par option d'achat et autre type de méthode tout type de titres et brevets, les réaliser par vente, échange ou autre; obtenir le développement de ces titres et brevets, octroyer aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt tout type de support, prêt avance ou garanties.

La société peut également gérer des fonds de titrisation et agir en qualité de fiduciaire des fonds constitués sous la forme d'un ou plusieurs patrimoines fiduciaires.

D'une façon générale, elle peut effectuer toutes opérations de nature commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre tout type de mesure pour maintenir ses droits et faire tous types d'opérations liées de manière directe ou indirecte au présent objet ou qui sont susceptibles de contribuer à son développement ou extension.»

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales dans le capital autorisé de la Société consistant en une (1) part préférentielle rachetable de classe C et d'augmenter le capital autorisé de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante milliards et trois millions six cent mille Euros (EUR 50.003.600.000,-) représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts préférentielles de classe A3, un million deux cent mille (1.200.000) parts préférentielles de classe A4, un million deux cent mille (1.200.000) parts préférentielles de classe A5, dix milliards (10.000.000.000) de parts préférentielles de classe B1, dix milliards (10.000.000.000) de parts préférentielles de classe B2, dix milliards (10.000.000.000) de parts préférentielles de classe B3, dix milliards (10.000.000.000) de parts préférentielles de classe B4, et dix milliards (10.000.000.000) de parts préférentielles de classe B5, à cinquante milliards et trois millions six cent mille et un euros (EUR 50.003.600.001,-).

Troisième résolution

L'associé unique de la Société décide en conséquence de modifier le second alinéa de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** (...) »

En sus du capital émis, il y a un capital autorisé (le «Capital Autorisé») fixé à cinquante milliards et trois millions six cent mille un euros (EUR 50.003.600.001,-) et divisé comme suit:

- (i) un million deux cent mille (1.200.000) parts préférentielles de classe A3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Préférentielles de Classe A3»);
- (ii) un million deux cent mille (1.200.000) parts préférentielles de classe A4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Préférentielles de Classe A4»);
- (iii) un million deux cent mille (1.200.000) parts préférentielles de classe A5 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Préférentielles de Classe A5»);
- (iv) dix milliards (10.000.000.000) de parts préférentielles de Classe B1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Préférentielles de Classe B1»);
- (v) dix milliards (10.000.000.000) de parts préférentielles de Classe B2 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Préférentielles de Classe B2»);
- (vi) dix milliards (10.000.000.000) de parts préférentielles de Classe B3 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Préférentielles de Classe B3»);
- (vii) dix milliards (10.000.000.000) de parts préférentielles de Classe B4 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Préférentielles de Classe B4»);
- (viii) dix milliards (10.000.000.000) de parts préférentielles de Classe B5 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Préférentielles de Classe B5»); et
- (ix) une (1) part préférentielle rachetable de classe C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (la «Part Préférentielle de Classe C») (ci-après dénommées collectivement les «Parts Préférentielles»).

(...))»

Quatrième résolution

L'associé unique de la Société décide d'ajouter un alinéa supplémentaire à la fin de l'article 8 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 8. (...)**

Les termes de la Part Préférentielle de Classe C sont les suivants:

- (i) la Part Préférentielle de Classe C sera émise sans prime d'émission;
- (ii) la Part Préférentielle de Classe C fera l'objet d'un rachat automatique à la date de réalisation de l'une des Options de Vente à un prix égal au Montant de Rachat;
- (iii) si la Société décide de réaliser l'une des Options de Vente et, en conséquence, déclenche le rachat automatique de la Part Préférentielle de Classe C de son propriétaire, la part sociale ainsi rachetée doit être immédiatement et automatiquement annulée. À la suite de l'annulation de la Part Préférentielle de Classe C, chaque gérant de la Société sera autorisé (et également autorisé à déléguer ces pouvoirs à toute personne qu'il juge opportune): (i) de prendre toutes les mesures nécessaires pour effectuer la réduction correspondante du capital émis de la Société; (ii) de modifier les statuts de la Société pour refléter ladite réduction; et (iii) de procéder aux dépôts nécessaires et obtenir les actes notariés et enregistrements requis en rapport avec ladite réduction et/ou modification; et
- (iv) dans le cas où la Part Préférentielle de Classe C doit être rachetée conformément au paragraphe (ii) ci-dessus, le conseil de gérance de la Société enverra une notification écrite au propriétaire de la Part Préférentielle de Classe C, indiquant: (A) la date de réalisation de l'une des Options de Vente, cette date étant également la date de rachat de la Part Préférentielle de Classe C et (B) le Montant de Rachat.»

Aux fins du présent paragraphe,

«Convention» signifie la Convention A, la Convention B, la Convention C ou la Convention D, chacune prise individuellement.

«Convention A» signifie une convention de prêt pouvant être conclue par la Société en qualité de prêteur et Credit Suisse Funding (Luxembourg) S.à r.l. en qualité d'emprunteur.

«Convention B» signifie une convention de prêt pouvant être conclue par la Société en qualité de prêteur et Atlas II Investments (Luxembourg) S.à r.l. en qualité d'emprunteur.

«Convention C» signifie une convention de prêt pouvant être conclue par la Société en qualité de prêteur et Credit Suisse Finance (Luxembourg) S.à r.l. en qualité d'emprunteur.

«Convention D» signifie une convention de prêt pouvant être conclue par la Société en qualité de prêteur et Atlas III Investments (Luxembourg) S.à r.l. en qualité d'emprunteur.

«Conventions» signifie les Conventions A et B ou les Conventions C et D, selon le contexte.

«Option d'Achat» signifie l'Option d'Achat A ou l'Option d'Achat B, chacune prise individuellement.

«Option d'Achat A» signifie le droit que la Société peut à tout moment avoir de vendre au Souscripteur ses droits en vertu de la Convention A et de la Convention B, si ces Conventions devaient être conclues, en contrepartie du Prix d'Option A.

«Option d'Achat B» signifie le droit que la Société peut à tout moment avoir de vendre au Souscripteur ses droits en vertu de la Convention C et de la Convention D, si ces Conventions devaient être conclues, en contrepartie du Prix d'Option B.

«Prime d'Option» signifie le montant égal au Prix d'Option considéré moins la valeur marchande des Conventions vendues conformément à l'Option d'Achat considérée, laquelle valeur est définitivement fixée par le conseil de gérance (agissant raisonnablement).

«Prix d'Option» signifie le Prix d'Option A ou le Prix d'Option B, selon le contexte.

«Prix d'Option A» signifie le total de:

(A) le montant principal de toute somme due en vertu de la Convention A et de la Convention B, si ces Conventions venaient à être conclues; plus

(B) tout intérêt couru et impayé en vertu de la Convention A et de la Convention B, si ces Conventions venaient à être conclues.

«Prix d'Option B» signifie le total de:

(A) le montant principal de toute somme due en vertu de la Convention C et de la Convention D, si ces Conventions venaient à être conclues; plus

(B) tout intérêt couru et impayé en vertu de la Convention C et de la Convention D, si ces Conventions venaient à être conclues.

«Montant de Rachat» signifie le total de la Prime d'Option et de la valeur nominale de la Part Préférentielle de Classe C.

«Souscripteur» signifie Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) S.à r.l.)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FEITLER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 juin 2013. Relation: EAC/2013/7132. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013073649/341.

(130090388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

LUSHTV, Société Anonyme.

Siège social: L-9641 Brachtenbach, Maison 20.

R.C.S. Luxembourg B 140.049.

—
Rectification des statuts en date du 20 juin 2008.

Le soussigné Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans un acte de constitution, reçu par son ministère en date du 20 juin 2008, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, relation LAC/2008/25698, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, le 18 juillet 2008, référence L080104316 (immatriculation), pour le compte de la société à responsabilité limitée «LUSHTV», une société anonyme ayant son siège social L-9641 Brachtenbach, Maison 20, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140 049, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1873 du 30 juillet 2008,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

Il y a lieu de lire:

«Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-9641 Brachtenbach, Maison, 20.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à un. Est appelé à la fonction d'administrateur unique pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans:

Monsieur Xavier DEBATTY, administrateur de sociétés, domicilié au L-9641 Brachtenbach, Maison 20, qui aura tous pouvoirs d'engager et représenter la société par sa seule signature.»

Au lieu de:

«Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-9641 Brachtenbach, Maison, 20.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à un. Est appelé à la fonction d'administrateur unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Xavier DEBATTY, administrateur de sociétés, domicilié au L-9641 Brachtenbach, Maison 20, qui aura tous pouvoirs d'engager et représenter la société par sa seule signature.»

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Signé: P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2013. Relation: LAC/2013/25399. Reçu 12.-€ (douze euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013073635/42.

(130090431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Lux Concassage Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 19, rue Dr. Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 139.289.

L'an deux mil treize, le 28 février

ONT comparu:

Madame MACHADO DE SOUSA Maria Clara demeurant à L- 4820 Rodange 19, rue Guillaume

Monsieur DIAS LOPES Manuel demeurant à L- 4820 Rodange, 19, rue Guillaume

Monsieur JESUS BORGES Manuel demeurant à L-4826 Rodange, 12, rue Neiwiss

Monsieur PINTO DE MIRANDA Victor demeurant à L-4569 Obercorn, 16, rue Jean Gallion

associés de la société à responsabilité limitée "LUX CONCASSAGE S.à.r.l.", avec siège à L-4818 Rodange, 19 avenue Dr. Gaasch, constituée suivant acte notarié du 02/06/2008, publié au Mémorial C No 1671 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RC No B 0139289

Lesquels comparants ont requis d'acter ce qui suit:

1. Cession de parts

Monsieur DIAS LOPES Manuel, (détenteur de 52 parts sociales) cède par les présentes ses 27 parts sociales au prix global de trois mille trois cent soixante quinze euros (3375,00.-€),

Monsieur JESUS BORGES Manuel (détenteur de 43 parts sociales) cède par les présentes ses 43 parts sociales au prix global de cinq mille trois cent soixante quinze euros (5375,00.-€),

Monsieur PINTO DE MIRANDA Victor (détenteur de 5 parts sociales) cède par les présentes ses 5 parts sociales au prix global de six cent vingt-cinq euros (625,00.-€), comme suit:

- 75 parts sociales à Madame MACHADO DE SOUSA Maria Clara, laquelle accepte.

Suite à ce changement, le capital social est souscrit comme suit:

- Madame MACHADO DE SOUSA Maria Clara, préqualifiée,	75 parts
- Monsieur DIAS LOPES Manuel, préqualifié	25 parts
Total:	100 parts

2. Gérance

Démission du co-gérant, JESUS BORGES Manuel

Est nommée co-gérant, MACHADO DE SOUSA Maria Clara,

La société est engagée par la seule signature du gérant, DIAS LOPES Manuel

MACHADO DE SOUSA Maria Clara / DIAS LOPES Manuel / JESUS BORGES Manuel / PINTO DE MIRANDA Victor.

Référence de publication: 2013073637/35.

(130090882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

CALOOCAN Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.376.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 22 mai 2013

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter VAN OPSTAL, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg;

- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 22 mai 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013073343/24.

(130090470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Lutgen Robert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9776 Wilwerwiltz, 4, Cité Penscherbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 152.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013073636/10.

(130091038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Goliath SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 161.348.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire du 21 mai 2013

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Commissaire aux comptes :

Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à r.l. 45-47 Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013073504/18.

(130090240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

LTH Lighting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8386 Koerich, 3, rue Arsène Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 155.209.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013073631/10.

(130091149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Platinum UCITS Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 158.545.

In the year two thousand thirteen, on the twenty seventh day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Platinum UCITS Funds SICAV (the Company), an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable or SICAV) established under the form of a public limited liability company (société anonyme), subject to, and authorised under, part I of the Luxembourg act dated 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the 2010 Act), having its registered office at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with

the Luxembourg Trade and Companies Register under number B158545 and incorporated pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx dated 17 January 2011, published on 7 February 2011 in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) C N°245. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

The Meeting is opened at 2.30 p.m. with Camilo Luna, lawyer, residing in Luxembourg as chairman. The chairman appoints Benoît Kelecom, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary and scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

(1) that the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to all the shareholders on May 17, 2013;

(2) the shareholders represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders and by the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney after having been signed ne varietur by the persons who represent the shareholders and the undersigned notary, will remain attached to these minutes;

(3) it appears from the attendance list that 80,232.634 out of 153,303.361 shares are duly represented at the Meeting. The quorum required by the Articles is reached and the Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda set out below;

(4) the agenda of the Meeting is the following:

1. decision to change the financial year of the Company from 1 January to 31 December of each year to 1 June of each year to 31 May of the following year and the date of the annual general meeting of the Company from the last Tuesday in April of each year to the last Monday in September of each year;

2. subsequent amendment of articles 21.3 and 24 of the articles of association of the Company in order to reflect the above amendments;

3. decision to appoint KPMG Luxembourg S.à r.l. as external auditor (réviseur d'entreprises agréés) of the Company in replacement of Ernst & Young S.A.;

4. miscellaneous.

After deliberation, the Meeting passed the following resolutions in accordance with the quorum and voting rules required by the Articles and the act of 10 August 1915 on commercial companies:

First resolution

The Meeting notes that the change of the financial year of the Company has been approved by the CSSF and resolves to amend the financial year of the Company so that it commences on 1 June of each year and terminates on 31 May of the following year.

The Meeting further resolves that as a result of the change of the financial year, the current financial year of the Company that started on 1 January 2013 shall terminate on 31 May 2013 and the following financial year shall commence on 1 June 2013 and shall terminate on 31 May 2014.

The Meeting further resolves, as a result of the change of the financial year, to amend the date of the annual general meeting of the Company to the last Monday in September of each year so the annual general meeting be held within 6 months of the termination of relevant financial year.

Second resolution

The Meeting resolves to amend articles 21.3 and 24 of the Articles in order to reflect the above resolution. Articles 21.3 and 24 of the Articles shall henceforth read as follows:

" **21.3.** The annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office of the Company as may be specified in the convening notice to the General Meeting, on the last Monday in September of each year at 11:00 a.m. (Luxembourg time). If this day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting will be held on the next business day."

" **24. Art. 24. Financial year.** The financial year of the Company commences on 1 June of each year and terminates on 31 May of the following year."

Third resolution

The Meeting notes that the change of the external auditor (réviseur d'entreprises agréés) of the Company has been approved by the CSSF and resolves to appoint KPMG Luxembourg, société à responsabilité limitée, with registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2014 as external auditor (réviseur d'entreprises agréés) of the Company in replacement of Ernst & Young S.A.

84000

Statement - Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its conversion, is approximately evaluated at EUR 1,500.-

There being no further business on the agenda, the chairman adjourns the Meeting at 3.00 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The deed having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: C. LUNA, B. KELECOM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2013. Relation: LAC/2013/24370. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Référence de publication: 2013073728/81.

(130091138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Lux Direct Aqo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 162.090.

—
EXTRAIT

En date du 26 avril 2013, QS PDI S.A. SICAR., 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg détenteur de 316.250 parts sociales dans Lux Direct Aqo, S.à.r.l., a cédé ses parts sociales à l'acheteur suivant:

Hervé Le Bault de la Morinière parts sociales 316.250
Knogle Place
Holloway Lane
East Knogle Salisbury SP3 6AF
Royaume-Uni

En date du 26 avril 2013, QS Direct SI 2 S.C.A., SICAR, 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg détenteur de 926.299 parts sociales dans Lux Direct Aqo, S.à.r.l., a cédé ses parts sociales aux acheteurs suivants:

SC Canthos parts sociales 884.528
89, rue de l'Université
F-75007 Paris
Hervé Le Bault de la Morinière parts sociales 41.771
Knogle Place
Holloway Lane
East Knogle Salisbury SP3 6AF
Royaume-Uni

Depuis le 26 avril 2013, les nouveaux actionnaires de Lux Direct Aqo, S.à.r.l. sont:

SC Canthos part sociales 884.528
89, rue de l'Université
F-75007 Paris
Hervé Le Bault de la Morinière parts sociales 358.021
Knogle Place
Holloway Lane
East Knogle Salisbury SP3 6AF
Royaume-Uni

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013073614/35.

(130090788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.